

Ville de Pordic : comptes administratifs 2016 – budget 2017

Depuis 2016, la commune nouvelle est dotée d'un seul budget principal regroupant les 2 ex-communes Pordic et Tréméloir.

Vote des comptes administratifs 2016

Les comptes administratifs 2016 ont été approuvés lors du Conseil Municipal du 31 mars dernier, et les résultats de clôture affectés, par 36 voix pour et 6 abstentions. Les autres budgets annexes (la Poste, Pordi'com et lotissement « Moulin à vent ») ont été votés à l'unanimité.

Cette séance suivait le Débat d'Orientation Budgétaire organisé lors du Conseil Municipal du 6 mars dernier, où avaient été présentés le contexte actuel, les principales orientations et les projets d'investissements ainsi que la situation financière de la Ville et son endettement.

2016 : Un budget de fonctionnement à nouveau en nette amélioration ...

Les recettes de fonctionnement (malgré une baisse des dotations d'état imposée en 2014 et 2015 de 148 000€) s'établissent à 6 986 000€ et les dépenses s'élèvent à 5 740 000€. Le budget a été respecté et les dépenses maîtrisées, permettant de dégager un excédent de 1 246 000€ nettement supérieur à celui constaté en 2015 (1 071 000€).

Il est ainsi possible d'affecter la somme de 1 250 000€ aux investissements 2017, pour une prévision à 883 000€.

... des investissements en augmentation...

1 704 000€ de dépenses d'équipement ont été effectuées en 2016 contre 1 137 000€ en 2015. Cette somme comprend notamment des dépenses de voirie et de réseaux à hauteur de 711 000€ (dont 218 000€ liés à l'aménagement de la Place Jean Audouard), l'acquisition foncière rue Roger Collin après un portage foncier de 5 ans par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (210 000 €), l'achat de matériels au centre technique municipal (119 000€), des travaux de rénovation dans les écoles (65 000€), des travaux d'aménagements urbains (174 000 €) ainsi que des travaux de mise en sécurité des bâtiments communaux et d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (57 000€).

Ces investissements ont été autofinancés pour partie et un emprunt de 750 000€ a été mobilisé. L'encours de la dette d'emprunt passe ainsi de 7 900 000€ au 1^{er} janvier 2016 soit 1 112€ par habitant à 7 929 000€ au 1^{er} janvier 2017 soit 1 113€ par habitant.

Vote du budget 2017

L'adjoint aux finances a ensuite présenté le budget 2017 (présentation détaillée en pages 2-3). Il a été approuvé par 37 voix pour et 6 abstentions. Il est caractérisé par une estimation prudente des recettes et des dépenses encadrées, **sans augmentation des impôts communaux à Pordic.**

Le vote des taux communaux intervenu lors du Conseil Municipal du 10 avril dernier a recueilli l'unanimité.

Le budget 2017

***Des recettes stables et des taux communaux d'imposition diminués**

***Evolution des taux communaux**

Les impositions des taxes locales n'augmenteront pas pour les ménages ni pour les entreprises de la commune.

Mais pour tenir compte de l'harmonisation des taux intercommunaux dès 2017 sur les 32 communes constituant la nouvelle agglomération qui se traduit par une légère hausse des taux intercommunaux, une baisse équivalente des taux d'imposition des 3 taxes a été votée par la ville afin de neutraliser son effet. Et l'agglomération qui encaissera ainsi des recettes supplémentaires s'est engagée à augmenter sa dotation d'attribution à la ville du montant correspondant à la perte du produit fiscal.

***Des dotations d'état maintenues**

La création de la commune nouvelle au 1^{er} janvier 2016 a permis le maintien des dotations d'état versées en 2015 pendant 3 ans abondé d'une bonification annuelle de 5% soit 50 000€ : nous aurions dû subir une réduction supplémentaire de 160 000€ en 2016 puis 271 000 € en 2017 et 2018.

***Des dépenses en augmentation maîtrisée**

Les efforts de gestion sur les dépenses de fonctionnement seront poursuivis tout en améliorant la qualité de service rendue à la population.

Les charges de personnel progresseront de près de 3% en raison de l'augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique au 1^{er} février 2017, de l'évolution des carrières et des grilles indiciaires des agents, mais aussi de l'incidence du PPCR (Parcours Professionnels Carrières Rémunérations des fonctionnaires) applicable de 2017 à 2020.

La subvention allouée au CCAS est fixée à 125 000€ et les subventions aux associations sont maintenues.

Au total, le budget prévisionnel communal s'équilibre à 6 988 000€ avec une contribution à l'investissement fixée à 1 121 000€.

***Un recours raisonné à l'emprunt, une dette par habitant stable**

Les investissements sont budgétés à 4 314 000€ soit plus du double de 2016.

Ils comprennent principalement la réalisation de l'espace périscolaire et de l'extension du pôle restauration rue des sports (695 000€) - subventionné à hauteur de 322 000€ et FCTVA à recevoir de 96 000€ - la construction de la halle de tennis (875 000€) - subventionné à hauteur de 445 000€ et FCTVA à recevoir de 121 000€ - et des travaux d'amélioration de la voirie et des réseaux (1 093 000€ dont 216 000€ à Tréméloir).

Ils nécessiteront un recours limité à l'emprunt de l'ordre de 971 000€ compte tenu d'un remboursement de FCTVA de 740 000€ et aux subventions obtenues de 842 000€.

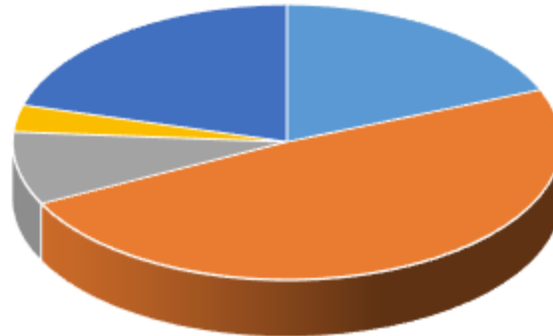
Sur la base de ces hypothèses, l'encours de la dette d'emprunt de 7 929 000€ au 1^{er} janvier 2017 s'établira à 8 100 000€ fin 2017 soit 1 137€ par habitant (contre 1 113€ au 1^{er} janvier 2017).

Le budget 2017

Suite à la décision modificatrice votée le 10 avril dernier, il s'équilibre à 6 988 000€ en fonctionnement et 5 582 000€ en investissement.

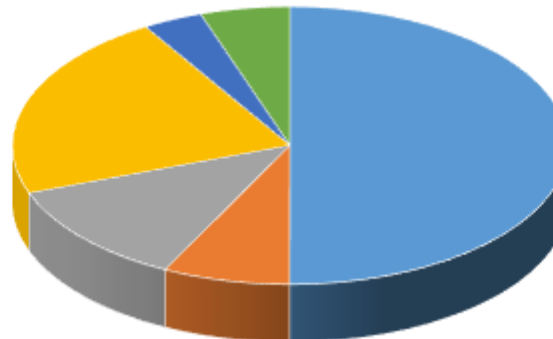
Dépenses 2017

- Charges générales - 1 314 000 €
- Charges de personnel - 3 410 000€
- Subventions et autres charges de gestion - 597 700€
- Intérêts des prêts - 220 300€
- Autofinancement brut - 1 446 000 €



- Impôts directs - 3 495 000 €
- Saint-Brieuc Agglomération - 517 000 €
- Redevances, services et opérations diverses - 839 000€
- Dotations d'état - 1 528 000€
- Taxes diverses - 244 000€
- Autres subventions et compensations - 365 000€

Recettes 2017



Les principaux investissements prévus pour 2017

Hors remboursement d'emprunts (800 000€) et opérations financières, les dépenses d'investissement s'élèveront à 4 314 000€ contre 1 704 000€ en 2016.

Les principales dépenses d'équipement sont les suivantes :

*Programme d'aménagement de **l'espace périscolaire et extension du pôle restauration** : 695 000€, programme d'aménagement d'un complexe **courts de tennis** : 875 000€ et première tranche des travaux d'économie d'énergie à **l'école François Rouxel** – isolation de la toiture terrasse et des combles et changement des skydoms - : 120 000€.

***Travaux de voirie et de réseaux** : 1 093 000€ dont 200 000€ rue des Ecoles, 216 000€ rue du Goëlo à Tréméloir et 264 000€ rue de la Toise.

***Participation à la charge foncière liée aux opérations de logements sociaux** : 281 000€ (pour l'essentiel déjà budgétés en 2016 mais non appelés).

*Acquisition ou renouvellement de **matériels** nécessaires et **travaux d'entretien ou d'amélioration du patrimoine communal** : 1 027 000€.

Expression libre : Groupe Majoritaire

2016 : la première année d'exercice de la commune nouvelle de Pordic

En veillant en permanence à garantir une même qualité de service à la population, nos efforts pour rechercher des économies et optimiser les dépenses afin de réduire les coûts de fonctionnement ont porté leurs fruits. **Nos résultats 2016 se sont nettement améliorés** puisque l'excédent de fonctionnement atteint 1 246 000 € au lieu de 1 011 000 € en 2015 (801 000 € en 2014 et 836 000 € en 2013 avec pourtant 140 000 € de dotations d'état supplémentaires).

Ces résultats s'avèrent très satisfaisants. Ils traduisent la qualité du travail de la majorité municipale, l'adhésion des élus de la commune déléguée de Tréméloir mais également le professionnalisme des fonctionnaires territoriaux.

Nous avons ainsi pu dégager des marges de manœuvre supplémentaires qui nous permettent d'augmenter nos capacités d'investissement et nous garantissent un recours à l'emprunt limité. Notre autonomie financière s'en trouve renforcée.

Nos investissements se sont élevés à 1 704 000 € financés par emprunt à hauteur de 750 000 €.

2017 : un budget ambitieux

Pour la 3^{ème} année consécutive, nous n'augmentons pas les impôts et maintenons ou améliorons nos subventions aux associations communales.

2017 sera l'année de concrétisation des principaux projets du mandat. Nous avons budgété un montant très significatif d'investissement – ce sera sans doute le plus important de la mandature – c'est à dire 4 314 000€ soit 2,5 fois celui de 2015, sans augmenter l'encours de la dette en fin d'année.

Deux grands projets sont en cours de réalisation actuellement : l'espace périscolaire, rue des sports, qui comprend également une extension du pôle restauration (pour tenir compte de la préparation des repas de l'école Tréméloir) et la halle de tennis, financés de surcroît à plus de 50% par des subventions.

Nous continuons également de donner la priorité à l'amélioration de la voirie et des réseaux avec un effort significatif visant à rattraper le retard des années antérieures, soit un budget de 1 093 000 € en 2017, dont 20% alloués à la commune déléguée de Tréméloir.

Tous ces investissements agrémentent la vie des Pordicais et renforcent l'image positive de la ville.

Maintenir une bonne situation financière tout en investissant, c'est notre volonté.

Expression libre : Groupe Minoritaire

2017, un budget en trompe l'œil.

La tonicité apparente du budget 2017 tel qu'il a été approuvé par la majorité municipale est due en réalité d'une part au maintien des dotations de l'Etat dans le cadre la commune nouvelle issue de la fusion de Pordic et Tréméloir et d'autre part à des niveaux de subventions importants, autrefois si décriés.

Ces deux éléments ont sans doute permis à la municipalité de proposer un programme d'investissement qui semble ambitieux, mais qui dans les faits, ne va contribuer qu'à rattraper le retard constaté ces deux dernières années sur les programmes d'aménagement de la cour du restaurant scolaire et de la construction de la halle de tennis.

En revanche, le budget de fonctionnement 2017 est lui, beaucoup plus tendu. La volonté affichée de la municipalité de maîtriser les dépenses est essentiellement supportée par le personnel communal, dont les conditions de travail sont menacées de dégradation, notamment par des non renouvellement de postes suite à des départs d'agents en retraite ou par voie de mutation. Même si, grâce à la promotion interne, les fonctions d'encadrement continuent d'être assurées, les réorganisations des services ne permettent pas de compenser complètement les heures non pourvues. Le recours aux emplois précaires devient la variable d'ajustement du fonctionnement des services, comme en témoigne le choix opéré pour l'entretien des espaces publics pendant l'été.

On le mesure déjà dans la décision de ne plus ouvrir le matin, comme c'était jusqu'à présent le cas, la mairie déléguée de Tréméloir, en proposant simplement deux après-midis par semaine, privant ainsi les Trémélois d'un service de proximité auquel ils ont légitimement un droit d'accès. Et que dire du rapprochement en cours voulu par le Maire, entre l'EHPAD et l'association Montbareil au travers d'un groupement commun de gestion, si ce n'est qu'il s'agit d'une autre forme de désengagement de la commune et d'un début de privatisation de services jusqu'ici publics rendus à la population.

Le budget communal est un acte majeur de la vie municipale, traduction des choix opérés par les élus en charge des responsabilités. Au-delà des investissements incontournables qu'il met en œuvre, celui adopté pour 2017 contient des orientations préoccupantes quant à l'avenir de services essentiels pour les Pordicaises et les Pordicais, singulièrement dans les services à la population qui doivent rester un lien fort dans la relation de proximité et qu'il conviendrait à ce titre de privilégier.

Marie-Frédérique BLOT LE POTIER, Robert ROLANDO, Andrée VIOUGEA, Thierry STIEFVATER, Michelle CARMES, Rémy LE GRAND et Yannick GUILLOU, pour le groupe « Pordic solidaire et dynamique »